



Les Lieux Communs de Najac

CONVENTION DE PRÊT D'ORDINATEUR

ENTRE L'ASSOCIATION Les Lieux Communs de Najac, dont le siège social est situé au 9 rue du Bourget, 12270 Najac, ci-après dénommée "le prêteur",

ET [REDACTED], demeurant à [REDACTED], ci-après dénommé "l'emprunteur".

Préambule : Le prêteur met à la disposition de l'emprunteur un ordinateur dans le cadre d'un prêt à titre gratuit, sous réserve des termes et conditions énoncés dans la présente convention.

Article 1 - Objet du prêt : Le prêteur met à la disposition de l'emprunteur un ordinateur, décrit en détail en annexe à la présente convention.

Article 2 - Durée du prêt : Le prêt est consenti pour une durée de [REDACTED], à compter de la date de signature de la présente convention.

Article 3 - Utilisation de l'ordinateur : L'emprunteur s'engage à utiliser l'ordinateur de manière appropriée et à respecter les lois et règlements en vigueur. Il est responsable des éventuels dommages causés à l'ordinateur pendant la période de prêt.

Article 4 - Condition d'adhésion à l'association : L'emprunteur s'engage à être adhérent.e de l'association pendant toute la durée du prêt. En cas de non-renouvellement de l'adhésion, le prêt sera considéré comme annulé et l'emprunteur devra restituer l'ordinateur.

Article 5 - Restitution de l'ordinateur : À la fin de la période de prêt, l'emprunteur s'engage à restituer l'ordinateur en bon état de fonctionnement, sauf usure normale.

Article 6 - Possibilité de don : Le prêteur se réserve le droit, à sa discrétion, de permettre à l'emprunteur de conserver l'ordinateur à titre définitif sous forme de don, si l'emprunteur remplit les critères suivants : a. Avoir suivi une formation informatique avec la communauté de commune. b. Ne pas être propriétaire d'un ordinateur. c. Ne pas pouvoir financièrement s'équiper.

Article 7 - Conditions suspensives pour le don : La décision de faire un don sera basée sur la vérification par le prêteur de la satisfaction des critères énoncés à l'article 5. Le don sera effectif après accord écrit du prêteur.

Fait en deux exemplaires à Najac, le [REDACTED].

Signature du prêteur :

Signature de l'emprunteur :

ANNEXE DE CONVENTION DE PRÊT D'ORDINATEUR

Nom Machine	Processeur	Config RAM	SSD	Disque dur	Carte graphique dédiée	Système exploitation	Autres équipements
	Intel I5	<input type="checkbox"/> 8 Gb <input type="checkbox"/> 12 Gb* <input type="checkbox"/> 16 Gb*	<input type="checkbox"/> aucun <input type="checkbox"/> 128 Go <input type="checkbox"/> 256 Go*	<input type="checkbox"/> aucun <input type="checkbox"/> 500 Go	<input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> à définir*	<input type="checkbox"/> Linux Ubuntu <input type="checkbox"/> Linux Mint <input type="checkbox"/> Windows 10*	<input type="checkbox"/> clavier <input type="checkbox"/> souris <input type="checkbox"/> écran

*** Une participation financière peut être demandée pour des configurations spécifiques.**